

VILLE DE SAINT-CONSTANT

**CERTIFICAT ATTESTANT DU RÉSULTAT
DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT À DISTANCE**

Résolution numéro 328-07-20 « Adoption de la résolution – Demande de PPCMOI numéro 2020-00010 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Lots 2 177 852 ptie, 2 177 853 et 2 177 854 (lot projeté 6 362 290 du cadastre du Québec) – 42, rue Saint-Pierre/11, rue Guy. »

Date du registre : 20 août 2020 au 4 septembre 2020.

Je soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant, certifie sous mon serment d'office que :


- a) le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement mentionné ci-dessus est de 152;
- b) le nombre requis de signatures des personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin sur ce règlement est de 26;
- c) le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées pour demander la tenue d'un scrutin référendaire est de 1.

En conséquence :

cette résolution est réputée approuvée par les personnes habiles à voter sur cette résolution.

un scrutin référendaire doit être tenu sur cette résolution.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Saint-Constant.
ce 14 septembre 2020.


Me Sophie Laflamme, greffière